

4. Plan de travail simplifié – Principales opérations et suivis proposés :

4.1. Gestion des habitats et des espèces GH

GH0 – priorité 1 – Boisements, fourrés : Libre évolution

GH2 – priorité 1 – Travaux de remplacement du moine défectueux et de réfection des déversoirs

GH4&GH5 – priorité 1 – Restauration de la maison de la digue et aménagements divers en faveur des chauves-souris

GH6 - priorité 1 – Girobroyage des jeunes saules du fond de l'étang avant la remise en eau

GH7 – priorité 1 – Fauche annuelle tardive

GH8 – priorité 1 – Maintien d'un marnage propice à la germination et au développement du roseau

GH10 – priorité 1 – Création de plusieurs mares

GH11 – priorité 1 – Réfection du chemin d'accès

GH12 – priorité 1 – Opérations de débroussaillage et d'entretien

4.2. Suivi administratif et partenarial AD

AD1/AD2/AD4 – priorité 1 – Rédaction et signature de conventions piscicole, agricole et cynégétique

AD5 – priorité 2 – Constitution d'un dossier de demande d'extension du site Natura 2000 du Lac de Madine à l'étang de la Perche

AD6 – priorité 1 – Veille foncière sur des parcelles situées en amont de l'étang

4.3. Suivi écologique SE

SE1 – priorité 1 – Diagnostic géophysique de la digue de l'étang

SE2 – priorité 1 – Définition et conception du projet pour la restauration des ouvrages hydrauliques

SE3/SE4/SE5 – priorité 1 – Etat initial des herbiers aquatiques, des oiseaux d'eau et paludicoles nicheurs et du peuplement d'odonates après la remise en eau

SE6 – priorité 1 – Suivi annuel de la colonie de Petit Rhinolophe

SE11/SE12 – priorité 1 – Suivi bathymétrique et limnimétrique de l'étang

SE13 – priorité 1 – Etude de la cinétique des roselières suite à la gestion conservatoire du milieu

4.4. Accueil du public FA

FA1 – priorité 1 – Installation d'une balise d'interdiction d'accès en dehors de la digue

FA2 – priorité 1 – Installation d'un panneau d'information sur la protection à l'entrée du site

FA4 – priorité 2 - Pose d'un panneau d'information sur la protection des chiroptères à côté de la porte d'accès de la maison

4.5. Opérations de Police et de Surveillance PO

PO1 – priorité 1 – Surveillance de la fréquentation du site et contrôle du respect des limitations d'usage

La première priorité est de **préserver l'état de la structure** (cheminée à démonter, zingueries). La seconde est **d'assurer une mise en sécurité de la maison** réfléchi en fonction de l'accessibilité aux chiroptères et de l'amélioration des conditions d'aérogologie (réduction de la luminosité, stabilisation des températures). Il faudra pour ce faire **fermer le sous-sol et le rez-de-chaussée et adapter des ouvertures spécifiques aux chauves-souris**. Enfin des **aménagements légers intérieurs et extérieurs** permettront d'augmenter sensiblement les capacités d'accueil pour différentes espèces.



Petit Rhinolophe – hors site (Schwaab F.)

En 10 ans, le Conservatoire du Littoral a porté une action foncière décisive sur les étangs riverains du lac de Madine, pour une superficie globale d'environ 100 hectares. Ces étangs constituent individuellement des zones naturelles de forts intérêts biologiques et écologiques, et forment collectivement un maillage de zones humides essentiel et complémentaire au Lac de Madine (1050ha).



Document réalisé avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Région Lorraine et du Conseil Général de la Meuse

1. Informations administratives

Etat parcellaire et mode de protection conservatoire

L'étang de la Perche se situe sur le territoire communal de Buxières-sous-les-Côtes (55). Afin d'assurer la protection durable du site, le Conservatoire du Littoral (CdL) a acquis cet étang en 2010. Il en délègue la gestion au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CenL) et à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) par le biais d'une convention de gestion tripartite.

Commune	Propriétaire	Gestionnaires	Section	Nb. de parcelles	Superficie
Buxières-sous-les-Côtes	Conservatoire du Littoral	Cen Lorraine - ONCFS	C-6	4	2 ha 81a 40ca
			C-7	11	35 ha 98a 95ca
Total :					38 ha 80a 35ca

Contexte

- l'étang est rattaché à l'inventaire des Espaces Naturels Sensible de la Meuse (n°55E07) ainsi qu'à l'inventaire des ZNIEFF de Lorraine.
- il est très proche du site « Lac de Madine et étangs Pannes » rattaché au réseau Natura 2000 en tant que ZPS et ZSC.
- en dérivation sur le ruisseau de Madine qui alimente le Lac environ 400 m. en aval de la digue de la Perche et dont le bon état écologique de la partie amont doit être atteint pour 2021 ;
- la protection et la gestion écologique de l'étang de la Perche contribuent donc partiellement à l'objectif de la DCE.
- étang historique fondé en titre, la Perche a subi des perturbations majeures au milieu des années 80 qui ont fortement altéré la qualité des milieux et des cortèges associés ;
- les habitats naturels représentés sont essentiellement des milieux aquatiques et humides mais un assec débuté fin 2012 et prolongé en 2013 n'a pas permis de caractériser ces communautés, remplacées par une végétation temporaire des vases exondées.

Contacts

Responsable CdL : Fabien DEVIDAL

Responsable CEN Lorraine : Cyrille DIDIER

Référent ONCFS : Jean-Marc LEFRANC

(Chemin de la Grande Roche 73370 Le Bourget du Lac / 04.79.60.76.30)

(7 bis, rte de Pont à Mousson 54470 Thiaucourt / 03.83.80.70.80)

(Bureau du syndicat de Madine 55210 Nonsard / 03.29.90.09.21)

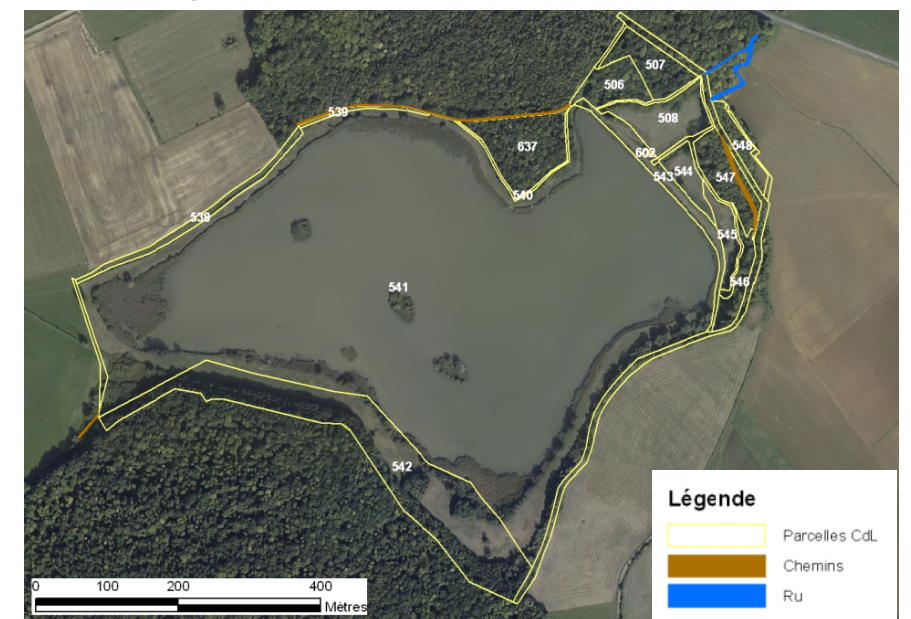
2. Environnement, hydrographie

Le site est implanté sur des alluvions fluviales récentes. Son bassin versant repose sur des argiles du callovien, roche argileuse et imperméable. La partie amont atteint les reliefs calcaires des Côtes de Meuse (calcaires de l'Argovo-rauracien).

L'étang de la Perche est enchâssé dans une petite cuvette qui recueille les écoulements issus d'un bassin versant d'une très vaste superficie (près de 50 fois la surface en eau) et à dominante agricole mais où la forêt est bien représentée (43%). Initialement en barrage sur le ruisseau de Madine, l'étang de la Perche a été mis en dérivation par d'importants travaux hydrauliques en 1985. Il est aujourd'hui totalement déconnecté de la partie sud de son bassin versant qui se déverse directement dans le fossé de contournement et, partiellement déconnecté du reste du bassin, par une prise d'eau sur le ruisseau permettant le remplissage hivernal. Il ne persiste des écoulements directs mineurs que depuis la partie nord.

Ces travaux hydrauliques ont été accompagnés par des travaux de curage et de reprofilage des berges de l'étang responsables de la dégradation du site avec une régression conséquente des roselières et des herbiers flottants.

Les ouvrages défectueux se traduisent par d'importantes fuites à la digue responsables d'un rabattement inquiétant du niveau d'eau. Le point le plus sensible en terme d'étanchéité se situe au moine de vidange.



3.1. PATRIMOINE NATUREL

Evolution historique des milieux

Photographies IGN anciennes (1953, 1961, 1972, 1976, 1982, 1995, 2002)
et Thèse de Costa, 1981

De 1953 à 1981, l'étang est occupé par de vastes roselières à dominante de Phragmites (en moyenne une vingtaine d'ha) qui ceinturent une partie centrale en eau relativement réduite colonisée par des végétations aquatiques à Nénuphars (de 8 à 10 ha). Au cours de cette période, les inventaires naturalistes anciens mentionnent jusqu'à 4 mâles chanteurs de Butor étoilé, ce qui témoigne des capacités d'accueil exceptionnelles de ce site pour les oiseaux paludicoles.

Le cliché de 1995 met en évidence des bouleversements majeurs issus de travaux effectués par la Fédération Départementale de Pêche de la Meuse en 1985. La principale modification consiste en la disparition quasi complète des roselières (3 ha), qui se réduisent à une ceinture étroite tout autour de l'étang. La régression estimée est de l'ordre de 85 % par rapport à la situation de référence des années 60. Ce changement s'accompagne d'une forte augmentation de la surface d'eau libre (22 ha soit + de 175%) ainsi que la disparition des herbiers aquatiques flottants. Trois îlots ont été aménagés. Les matériaux de curage de l'étang ont été disposés en merlons sur le pourtour de l'étang favorisant des végétations herbacées nitrophiles plutôt sèches au détriment sans doute de formations plus humides (cariçaies par exemple).

En conclusion, l'étude diachronique permet de mettre en évidence l'impact des travaux de 1985 sur la qualité globale du site et suggère les effets indirects néfastes sur les biocénoses. Elle permet également de disposer d'une situation de référence avant travaux que l'on peut considérer comme optimale dans une optique de restauration.

Habitats [Code Corine ; UE = habitats d'intérêt européens selon la directive CE92/43]

Voir carte ci-contre.

- ❖ Végétation d'assec (20,89 ha) [24.52] ;
- ❖ Roselière à Phragmite (4,53 ha) [53.11] ;
- ❖ Roselière à Typha (0,24 ha) [53.13] ;
- ❖ Prairie mésophile (0,22ha) [38.22 ; 6510] ;
- ❖ Prairie méso-hygrophile (1,34ha) [37.214] ;
- ❖ Chênaie-charmaie (3,60 ha) [41.21 ; 9160] ;
- ❖ Aulnaie (0,59) [44.3 ; 91E0*] ;
- ❖ Autres boisements (2,96ha) ;
- ❖ Prairies améliorées eutrophes (4,21) [81.1] ;
- ❖ Friches (0,24) [87.1]

Faune

Une colonie de parturition de **Petit rhinolophe** (espèce inscrite à l'annexe II de la Directive habitats) a élu domicile dans la maisonnette de la digue. La population est suivie depuis 2003 et ses effectifs varient de 20 à 38 individus. D'une manière générale le site est favorable à de nombreuses autres espèces de chauve-souris, au moins pour la chasse.

Pour le compartiment aquatique, des efforts d'inventaire sont encore nécessaires sur l'avifaune nicheuse et les odonates (mais aussi sur les herbiers) lors de conditions favorables (hors assec). Les données historiques montrent un intérêt pour la halte migratoire post-nuptiale des oiseaux d'eau et la reproduction de certains anatidés comme le Canard chipeau, et un intérêt très limité pour les libellules.

Les cortèges d'orthoptères et de lépidoptères des prairies environnantes sont principalement composés d'espèces peu exigeantes et banales comme *Chorthippus parallelus*, *Chorthippus dorsatus*, *Maniola jurtina*, *Pyronia tithonus*...

Concernant les amphibiens et les reptiles, le Triton palmé, le Crapaud commun et le Lézard vivipare se reproduisent dans le site. La **Rainette verte** est présente dans des mares proches mais en dehors du périmètre protégé.

Flore

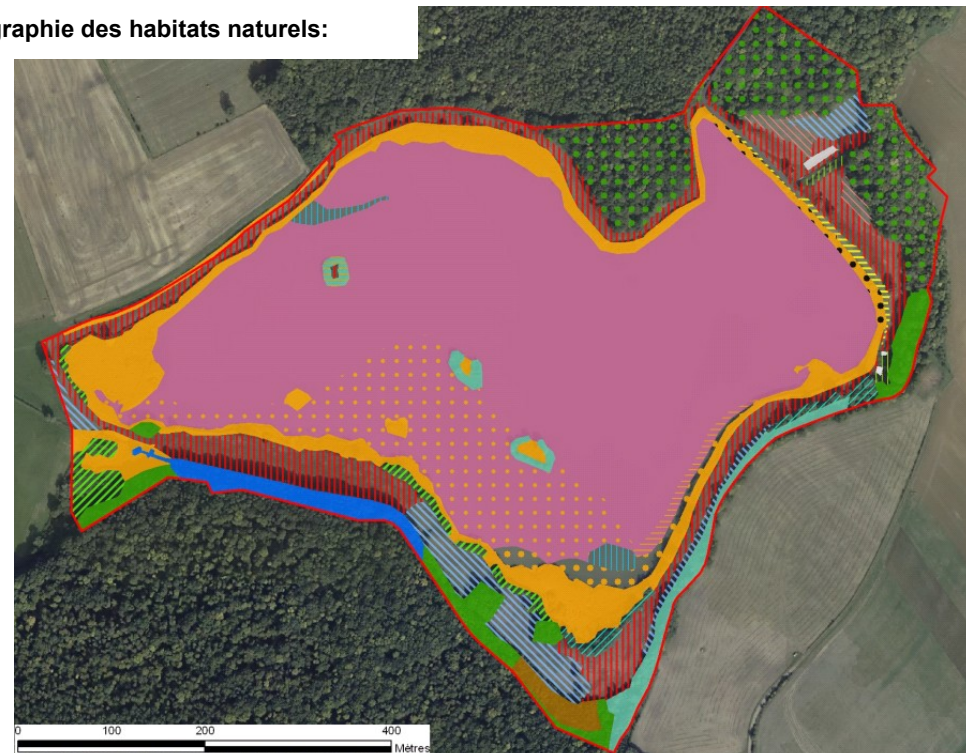
La végétation reste globalement banale même si de rares espèces patrimoniales typiques des vases exondées sont présentes comme le Souchet brun (*Cyperus fuscus*), l'Oseille maritime (*Rumex maritimus*), le Scirpe à inflorescence ovoïde (*Eleocharis ovata*) ou le Bident radié (*Bidens radiata*). La plante dominante de ce cortège - la Renouée à feuilles de patience (*Polygonum lapathifolia*) - forme des colonies denses mono-spécifiques et recouvre 95 % du fond de l'étang.

Les roselières sont très réduites et quasi-exclusivement composées de roseau commun (*Phragmites australis*). Les milieux herbacés abritent une flore très eutrophe des prairies et des friches rudérales. Les espèces typiques de ces merlons nitrophiles sont l'ortie (*Urtica dioica*) ou la Grande bardane (*Arctium lappa*).

Etang de la Perche à Buxières-sous-les-Côtes

3. Informations opérationnelles de terrain

Cartographie des habitats naturels:



Légende

Périmètre du site protégé

Formations végétales

Végétations d'assec

Communauté à Renouée

Communauté à Renouée riche en semi de Phragmite

Communauté à Renouée sur ancienne Phragmitaie

Roselières

Phragmitaie

Phragmitaie piquetée d'arbres

Phragmitaie de germination

Typhaie

Prairies

Prairie mésophile

Prairie mésohygrophile

Prairies eutrophes

Friche herbacée

Boisements

Boisement à Aulnes

Boisements à Saule blanc

Fourrés à Saules

Fourrés mésohygrophiles x Phragmitaie

Fourrés mésohygrophiles

Chênaie-Charmaie

Boisement à Peuplier tremble

Boisements

Autres habitats

Friche arbustive

Bassin de pêche

Batiment

Chemin

Déversoir d'orage



Etang de la Perche en assec (Cen Lorraine, 2013)

3.2. VALEURS ET ENJEUX DU SITE

L'enjeu principal réside dans la **pérennité de « l'écosystème étang »** qui dépend de la stabilité et de l'étanchéité des ouvrages. De cet écosystème dépendent de nombreuses communautés animales et végétales.

L'autre enjeu prioritaire est la **colonie de parturition du petit Rhinolophe**, espèces d'intérêt européen, installée dans la maison de pêche de la digue.

Les enjeux secondaires – en l'état des connaissances – sont liés à la présence de boisements humides, à la halte migratoire pour les oiseaux d'eau, à la nidification du Canard Chipeau et aux terrains de chasse pour le Chat forestier et de nombreuses espèces de chiroptères présentes à proximité, offerts par la multiplicité des écotones entre roselières, milieux herbacés et forêt.

Mais la valeur du site est surtout dépendante de la **résilience de l'étang face aux altérations subies dans les années 80** ; à sa capacité à s'auto-restaurer une fois mise en oeuvre une gestion conservatoire adaptée au réel potentiel de ce site. En effet, l'extension des roselières et des végétations amphibies, la nidification d'espèces patrimoniales comme le Butor étoilé ou le Busard des roseaux ou la colonisation par la Leucorrhine à large queue sont des enjeux potentiels au regard de la situation de référence avant travaux. En tout état de cause, des travaux de restauration semblent nécessaires pour se rapprocher de l'état idéal et permettre l'expression des communautés et des espèces visées.

Etat de conservation. L'écosystème étang est dégradé dans son **entier** comme en témoignent la végétation d'assec et la faible étendue des végétations palustres limitées au haut de berge. Le diagnostic des habitats en lien avec l'étude diachronique a démontré l'impact des travaux de reprofilage des berges et des fonds ainsi qu'une pression piscicole élevée sur le milieu. Même si la connaissance du site reste à ce jour partielle en raison de l'assec, il est clair que la situation actuelle n'est pas favorable à une diversité optimale et au bon état de conservation du site protégé

Le site a été retenu dans l'inventaire ENS de la Meuse comme site d'intérêt local.

3.3. OBJECTIFS A LONG TERME DU PLAN DE GESTION

A – Maintenir les habitats et espèces d'intérêt prioritaire

- A1. Conserver les fonctionnalités de l'écosystème étang
- A2. Sauvegarder la colonie de parturition de Petit Rhinolophe.

B – Maintenir les habitats et espèces d'intérêt secondaire

- B1. Pérenniser la halte migratoire des oiseaux d'eau
- B2. Conserver une population de Canard chipeau
- B3. Conserver les linéaires de lisières entre roselières et prairies
- B4. Améliorer l'état de conservation des boisements.

C – Préserver/renforcer l'intérêt du site

- C1. Redonner à l'étang une physionomie proche d'avant travaux
- C2. Rendre à l'étang ses capacités d'accueil pour les oiseaux paludicoles
- C3. Permettre le retour d'espèces emblématiques d'Odonates
- C4. Renforcer l'attractivité du site pour la reproduction des amphibiens.

D – Inscire la protection du site dans le contexte local

- D1. Intégrer l'étang de la Perche au réseau Natura 2000
- D2. Pérenniser les infrastructures nécessaires à la gestion du site
- D3. Etendre la protection du site dans son bassin versant
- D4. Limiter les apports d'intrants et de sédiments dans l'étang
- D5. Informer les élus locaux et les ayants droits
- D6. Sensibiliser les riverains et les locaux à la protection du site.